

ARTICLE 9 – COMMUNICATION & IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



64%

des entreprises du cinéma et de l'audiovisuel ont l'intention de mettre en place des mesures en faveur de nouvelles pratiques écologiques (CNC, 2023).

01. ENGAGEMENT

Impliquer l'ensemble de nos partenaires : clients, fournisseurs, prestataires dans notre démarche en les informant de la démarche entreprise par le groupement. En ce qui concerne nos outils de communication, nous nous engageons à **rationaliser nos envois** physiques et numériques en cohérence avec leur pertinence et ainsi à en limiter les éléments superflus.

02. COMMENT Y ARRIVER ?



Communiquer à tous mes partenaires ma signature de la charte d'écoresponsabilité de Cinéo et mes engagements.



Effectuer l'état des lieux de mes outils de communication et de mes envois physiques et numériques.



Utiliser les outils mis à ma disposition par Cinéo sur le site internet.



03. CE CINÉMA L'A FAIT !

Le CinéSar de Sarrebourg communique sur la page d'accueil de son site internet sur son engagement via la signature de la charte !



Image tirée du site CinéSar

04. ALLER PLUS LOIN

Prochain niveau à atteindre : **mesurer la pertinence** de mes campagnes de communication (papier et numérique) en suivant les taux d'ouverture ou les quantités non distribuées.